



Commune de TOSTAT

Procès-Verbal Conseil Municipal 4 février 2019

C.R. n°50

L'an deux mille dix-neuf, le 4 février à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 28 janvier 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Étaient présents : M.M. LUSSAN - MORA - GARCIA - SOULES - PELAEZ - MALLET - MARTIGNIER - TORRES - Mme FISCHER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme SARNIGUET

Mme FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Compte rendu CM du 14 janvier 2019,
- 2) Point travaux Salle des Fêtes (planning),
- 3) Achat terrain (famille SAVE),
- 4) Travaux voirie 2019 (programme CCAM),
- 5) Transfert cantine (mai – juin),
- 6) Réunions PLUI,
- 7) Travaux en forêt communale,
- 8) Concession cimetière « famille BRIT / DARRODES »,
- 9) Ouvrage des Poilus de Tostat,
- 10) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019,
- 11) Questions diverses :
 - Eclairage public arrêt transports scolaires,
 - Restauration Stèle COUGET,
 - Dissolution VAE et SMGAA,
 - Personnel crèche,
 - STEP Adour.

1) Approbation PV du 14 janvier 2019

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 14 janvier et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 14 janvier 2019.

2) Planning travaux salle des fêtes

Le calendrier des travaux de la salle de fêtes a été défini avec l'architecte en fonction des différentes contraintes (cantine).

Les travaux débuteront début avril et devront être terminés mi-août 2019 pour que celle-ci soit opérationnelle pour la rentrée scolaire.

3) Achat terrain

Maitre CARNEJAC notaire chargée de la succession SAVE Henri, nous demande, puisque la commune est intéressée, de faire une proposition chiffrée pour la soumettre à la famille SAVE.

Après discussion, une proposition d'acquisition de la parcelle SAVE est faite à cinq voix contre quatre.

4) Travaux voirie 2019

La commune est éligible au financement de travaux de voirie par la Communauté de Communes Adour Madiran.

Lundi 4 février, Florent LASSALLE de la CCAM, Hervé SOULES et Yves MALLETT ont fait le point sur la voirie communale (enveloppe CCAM étant fixée à 20 000.00 €).

Sont proposées :

- La rue des Bédialots,
- La rue d'Escondeaux (de la bascule à la sortie du village),
- Devant de la crèche,
- La rue des Pyrénées.

Ces travaux de voirie sont approuvés avec 8 voix pour et 1 voix contre.

5) Transfert cantine de mai à juin

Dans le cadre des travaux à la salle des fêtes, nous devons prévoir un lieu de restauration à partir des vacances de printemps jusqu'aux vacances d'été. Différentes solutions sont à l'étude avec la Communauté de Communes Adour Madiran.

6) Réunions PLUI

Dans le cadre de l'étude du PLUI plusieurs réunions sont prévues :

7 février : de 9h30 à 12h00 à Rabastens

12 février : 18 h 30 séminaire maire sur le PADD qui sera ensuite débattu et validé par chaque conseil municipal.

26 mars : Atelier de 9h30 à 12h00

10 avril : Atelier de 9h30 à 12h00

11 juin : Atelier de 9h30 à 12h00

Bernard LUSSAN et Stéphanie FISCHER ont participé au COPIL le 17 janvier.

La population devra être associée à cette démarche.

7) Travaux en forêt communale

Le lycée agricole de Vic en Bigorre a commencé l'exploitation de la parcelle 3.

Bernard LUSSAN et Bruno MORA organiseront une réunion avec M. BRUN pour faire un point sur les différents chantiers.

Hyacinthe précise que les demandes de travaux sont parfaitement en règle et que les sociétés ont jusqu'à fin mars pour honorer les prestations. Au-delà, les contrats seront caducs et la commune pourra être amenée à rechercher d'autres prestataires.

8) Concession cimetière

Dans le cadre du réaménagement du cimetière, la sépulture Daurensan SO-T15 doit être déplacée vers l'ossuaire et les frais d'exhumation s'élèvent à 300 € pris en charge par la commune.

La famille Brit-Darrodes a sollicité une concession dans le cimetière de Tostat et souhaite occuper ce même emplacement SO-T15 (Josette Darrodes étant filleule de Léopold Daurensan).

La prise en charge des frais d'exhumation par la commune et l'attribution d'une concession à la famille Brit-Darrodes sont approuvées à l'unanimité.

9) Ouvrage des poilus

Suite à la souscription lancée pour la réalisation d'un ouvrage sur les 9 poilus tostatais morts pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale, 19 souscriptions ont été faites et 3 promesses. La production du livre peut donc être lancée.

10) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le budget primitif 2019 sera voté en avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), il est donc proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

11) Questions diverses

1) Une famille de la commune m'informe du manque d'éclairage public au niveau de l'arrêt du bus scolaire, ce qui est dangereux en période d'hiver. L'avis des services techniques du SDE a été sollicité.

2) Une stèle d'un soldat du 1^{er} RHP située le long du canal du Moulin sur le territoire de Sarniguet est susceptible d'être restaurée par les militaires du 1^{er} RHP en collaboration avec les services techniques de la CCAM et de la commune.

3) Val d'Adour Environnement a été dissous le 27 novembre et repris en totalité par la Communauté de Communes Adour Madiran.

4) Le SMGAA a été dissous suite à un arrêté Préfectoral qui valide la création d'un Syndicat Adour Amont qui va des sources de l'Adour à Barcelonne du Gers (271 communes représentées par 44 élus communautaires).

L'élection du nouveau bureau a eu lieu le 17 janvier :

Président : M. Frédéric RE

1^{er} VP : M. Jean-Claude PIRON Adjoint Maire de Tarbes

2^{ème} VP : M. Michel MONSEGU Adjoint Maire de Lembeye

Avec 7 autres élus, Bernard LUSSAN est membre du bureau.

5) Le 18 janvier une réunion a eu lieu avec les responsables de la crèche, afin de valider le licenciement de deux salariés déclarés inaptes au travail (dossier COTOREP).

6) STEP Adour : Bruno MORA fait un point sur l'avancement des travaux de la station d'épuration du quartier de l'Adour.

Fait à Tostat, le 4 février 2019

Le maire,

B. LUSSAN

MME FISCHER

M. GARCIA

M. MALLET

M. MARTIGNIER

M. MORA

M. PELAEZ

MME SARNIGUET

M. SOULES

M.TORRES